



Fonds communs de placement GENUS Capital Management

**Q3 2023**

1er juillet - 30 septembre

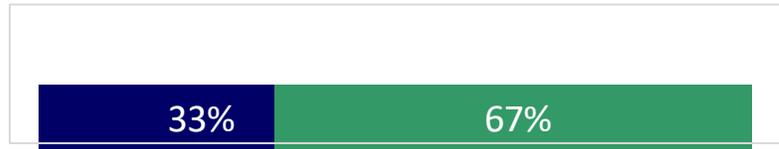
Rapport sur le vote par procuration

## Faits marquants du vote par procuration T3 2023

### Réunions

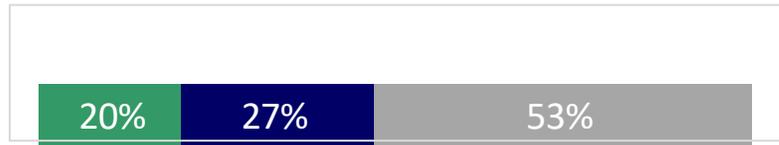
#### Type

|              |           |
|--------------|-----------|
| Annuel       | 10        |
| Spécial      | 5         |
| Mélange      | 0         |
| <b>Total</b> | <b>15</b> |

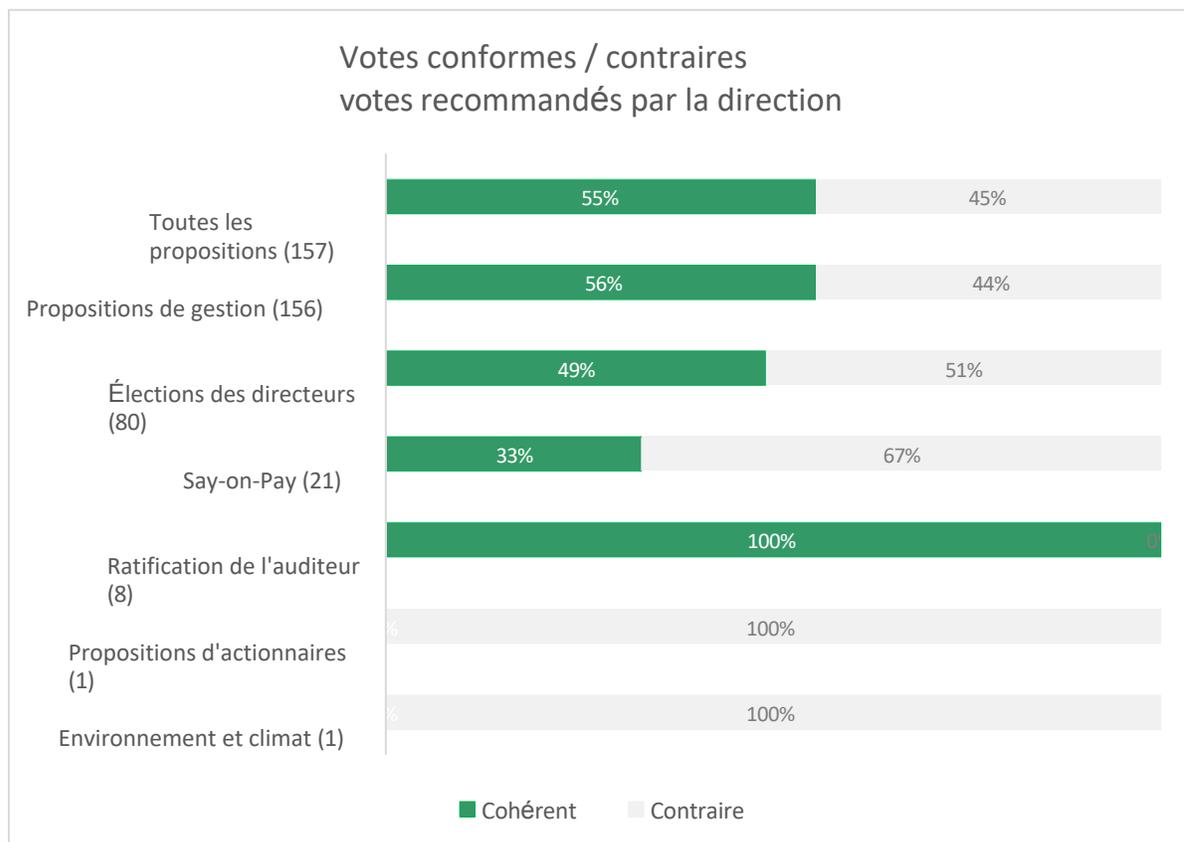


#### Compétence

|              |           |
|--------------|-----------|
| Canada       | 3         |
| États-Unis   | 4         |
| Autres       | 8         |
| <b>Total</b> | <b>15</b> |



### Propositions



**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|  |   |
|--|---|
| <b>ISSUER</b><br>Lamb Weston Holdings Inc. (NYSE:LW) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-09-28 ,     |
| <b>PAYS</b><br>États-Unis                            | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-07-31 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                            |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel                     | <b>TITRES</b><br>513272104              |

---

## POLITIQUE : Partager - Genus

---

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

---

000442088

Fonds Genus Global Alpha

6700

---

| POINT | PROPOSITION   | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|---|---------|-----------|
| 01.01 | Conseil d'administration : Peter J. Benser.                                       | ✓       | ✓         |
| 01.02 | Conseil d'administration : Charles A. Blixt.                                      | ✓       | ✗         |
| 01.03 | Conseil d'administration : Robert J. Coviello.                                    | ✓       | ✗         |
| 01.04 | Conseil d'administration : Rita Fisher.   | ✓       | ✓         |
| 01.05 | Conseil d'administration : André J. Hawaux.                                       | ✓       | ✓         |
| 01.06 | Conseil d'administration : W.G. Jurgensen.  | ✓       | ✓         |
| 01.07 | Conseil d'administration : Thomas P. Maurer.                                      | ✓       | ✓         |
| 01.08 | Conseil d'administration:Hala G. Modellmog.                                       | ✓       | ✗         |
| 01.09 | Conseil d'administration:Robert A. Niblock.                                       | ✓       | ✓         |
| 01.10 | Conseil d'administration : Maria Renna Sharpe.                                    | ✓       | ✓         |
| 01.11 | Conseil d'administration:Thomas P. Werner.  | ✓       | ✓         |
| 02    | Vote consultatif sur la rémunération des cadres.                                  | ✓       | ✗         |
| 03    | Vote consultatif sur la fréquence du vote des actionnaires sur les rémunérations. | 1       | 1         |
| 04    | Approuver la nomination du cabinet d'audit : KPMG LLP.                            | ✓       | ✓         |

## ANALYSE DE PROXY

### POINT 01.01

Conseil d'administration : Peter J. Benser.

| CONSEIL | POLITIQUE |
|---------|-----------|
| ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.02                                  | CONSEIL   | POLITIQUE   |
|--|---|---|
| Conseil d'administration : Charles A. Blixt. |  |  |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.03                                    | CONSEIL   | POLITIQUE   |
|--|---|---|
| Conseil d'administration : Robert J. Coviello. |  |  |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Il est directeur du développement durable et des affaires gouvernementales de Bunge Limited et siège au comité des rémunérations, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.04                             | CONSEIL   | POLITIQUE   |
|---|---|---|
| Conseil d'administration : Rita Fisher. |  |  |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 01.05**

CONSEIL POLITIQUE

Conseil d'administration : André J. Hawaux.



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 01.06**

CONSEIL POLITIQUE

Conseil d'administration : W.G. Jurgensen.



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 01.07**

CONSEIL POLITIQUE

Conseil d'administration : Thomas P. Maurer.



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.08                                | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Conseil d'administration:Hala G. Modelmog. | ✓       | ✗         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.09                                 | CONSEIL | POLITIQUE |
|---|---------|-----------|
| Conseil d'administration:Robert A. Niblock. | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.10                                    | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Conseil d'administration : Maria Renna Sharpe. | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 01.11                                | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Conseil d'administration:Thomas P. Werner. | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02   | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Vote consultatif sur la rémunération des cadres. | ✓       | ✗         |

Proposant : Conseil

---

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. Les indemnités de départ sont supérieures à deux fois le salaire du dirigeant. Le PDG est rémunéré plus de 3 fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 03  | CONSEIL | POLITIQUE |
|---|---------|-----------|
| Vote consultatif sur la fréquence du vote des actionnaires sur les rémunérations. | 1       | 1         |

Proposant : Conseil

---

La proposition vise à fixer, de manière non restrictive, la fréquence à laquelle les actionnaires auront l'occasion d'approuver un programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de donner aux actionnaires une occasion annuelle d'exprimer leurs préoccupations. Une fréquence annuelle est dans l'intérêt des actionnaires et a été choisie.

---

**Vote enregistré**

**POINT 04**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Approuver la nomination du cabinet d'audit : KPMG LLP.



---

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>ISSUER</b><br>Oneok Inc. (OKE) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-09-21 ,     |
| <b>PAYS</b><br>États-Unis         | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-07-24 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>         |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Spécial | <b>TITRES</b><br>682680103              |

---

## POLITIQUE : Partager - Genus

---

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

36800

---

| ITEM | PROPOSITION  | CONSEIL | POLITIQUE |
|------|--|---------|-----------|
| 01   | Approuver l'émission d'actions dans le cadre de l'acquisition de Magellan Midstream Partners LP.   | ✓       | ✓         |
| 02   | Approuver l'ajournement de l'assemblée afin d'obtenir des procurations supplémentaires, si la société n'obtient pas suffisamment de votes en faveur de la proposition [#]. | ✓       | ✗         |

## ANALYSE DE PROXY

| POINT 01   | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver l'émission d'actions dans le cadre de l'acquisition de Magellan Midstream Partners LP. | ✓       | ✓         |

**Proposant :** Conseil

Le 14 mai 2023, Oneok a annoncé l'acquisition de Magellan Midstream Partners LP (Magellan). La transaction est évaluée à environ 18,76 milliards d'USD. Les investisseurs ont réagi négativement, l'action Oneok perdant 11 % le jour de l'annonce. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Magellan recevront 25 USD en espèces et 0,667 action Oneok pour chaque action ordinaire détenue. Une fois la transaction achevée, Magellan cessera d'être une société cotée en bourse et deviendra une filiale à part entière de Oneok. Le conseil d'administration recommande à l'unanimité de voter en faveur de la transaction. En outre, les conseillers financiers, Goldman Sachs & Co, ont déclaré que, d'un point de vue financier, la transaction est équitable pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables si, entre autres, les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont estimés à 450 millions USD, ce qui représente environ 2,4 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction réalisée, un ou deux administrateurs de Magellan seront choisis pour rejoindre le conseil d'administration de Oneok. La transaction ne soulève aucune question particulière. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

| POINT 02   | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver l'ajournement de l'assemblée afin d'obtenir des procurations supplémentaires, si la société n'obtient pas suffisamment de votes en faveur de la proposition [#]. | ✓       | ✗         |

**Proposant :** Conseil

Cette proposition ne respecte pas les délais ni les exigences de transparence en ce qui concerne les questions à soumettre au vote des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|   |   |
|---|---|
| <b>ISSUER</b><br>Darden Restaurants Inc (DRI) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-09-20 ,     |
| <b>PAYS</b><br>États-Unis                     | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-07-26 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                     |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel              | <b>TITRES</b><br>237194105              |

---

**POLITIQUE : Partager - Genus**

---

**NUMÉRO DE COMPTE**

000442045

**NOM DU COMPTE**

Fonds de dividendes Genus

**COMPTE DE STOCK**

29000

---

| ITEM  | PROPOSITION  | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|--|---------|-----------|
| 01.01 | Approuver l'élection échelonnée de l'administratrice Margaret Shan Atkins.   | ✓       | ✓         |
| 01.02 | Approuver l'élection échelonnée du directeur : Ricardo Cardenas.   | ✓       | ✓         |
| 01.03 | Approuver l'élection échelonnée du directeur : Juliana L. Chugg.   | ✓       | ✓         |
| 01.04 | Approuver l'élection échelonnée du directeur : James P. Fogarty.   | ✓       | ✓         |
| 01.05 | Approuver l'élection échelonnée du directeur : Cynthia T. Jamison.   | ✓       | ✗         |
| 01.06 | Approuver l'élection échelonnée du directeur : Nana Mensah.  | ✓       | ✓         |
| 01.07 | Approuver l'élection échelonnée de l'administrateur : William S. Simon.  | ✓       | ✗         |
| 01.08 | Approuver l'élection échelonnée de l'administrateur : Charles M. Sonstebly.  | ✓       | ✓         |
| 01.09 | Approuver l'élection échelonnée du directeur : Timothy J. Wilmott.   | ✓       | ✓         |
| 02    | Vote consultatif sur la rémunération des cadres.   | ✓       | ✗         |
| 03    | Vote consultatif sur la fréquence du vote des actionnaires sur les rémunérations.  | 1       | 1         |
| 04    | Approuver la nomination du cabinet d'audit : KPMG LLP.   | ✓       | ✓         |
| 05    | Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à court et à long terme, fondés sur la science et alignés sur l'ambition de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, et qu'elle résume ses plans pour les atteindre.                    | ✗       | ✓         |
| 06    | Proposition d'actionnaire demandant la publication d'un rapport détaillant tous les risques et coûts connus pour l'entreprise causés par les politiques publiques adoptées ou proposées par les États qui restreignent sévèrement les soins de santé reproductive, ainsi que toutes les stratégies qu'elle peut employer pour minimiser ou atténuer ces risques. | ✗       | ✓         |

## ANALYSE DE PROXY

| POINT 01.01  | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver l'élection échelonnée de l'administratrice Margaret Shan Atkins. | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 01.02  | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver l'élection échelonnée du directeur : Ricardo Cardenas. |         |           |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 01.03  | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver l'élection échelonnée du directeur : Juliana L. Chugg. |         |           |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 01.04  | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver l'élection échelonnée du directeur : James P. Fogarty. |         |           |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 01.05  | CONSEIL   | POLITIQUE   |
|--|---|---|
| Approuver l'élection échelonnée du directeur : Cynthia T. Jamison. |  |  |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Big Lots et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 01.06   | CONSEIL   | POLITIQUE   |
|---|---|---|
| Approuver l'élection échelonnée du directeur : Nana Mensah. |  |  |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 01.07   | CONSEIL   | POLITIQUE   |
|---|---|---|
| Approuver l'élection échelonnée de l'administrateur : William S. Simon. |  |  |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans ces comités. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 01.08  | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver l'élection échelonnée de l'administrateur : Charles M. Sonsteby. | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 01.09  | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver l'élection échelonnée du directeur : Timothy J. Wilmott. | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02   | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Vote consultatif sur la rémunération des cadres. | ✓       | ✗         |

Proposant : Conseil

---

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Cette société utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses plans de rémunération incitative. Le BPA peut facilement être augmenté par le rachat d'actions, mais l'entreprise a procédé à 3 rachats d'actions au cours des 12 derniers mois. Par conséquent, les cadres pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 03**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la fréquence du vote des actionnaires sur les rémunérations.

1

1

**Proposant :** Conseil

---

La proposition vise à fixer, de manière non restrictive, la fréquence à laquelle les actionnaires auront l'occasion d'approuver un programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de donner aux actionnaires une occasion annuelle d'exprimer leurs préoccupations. Une fréquence annuelle est dans l'intérêt des actionnaires et a été choisie.

---

**Vote enregistré**

**POINT 04**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Approuver la nomination du cabinet d'audit : KPMG LLP.

✓

✓

**Proposant :** Conseil

---

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 05**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à court et à long terme, fondés sur la science et alignés sur l'ambition de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, et qu'elle résume ses plans pour les atteindre.

✗

✓

**Proposant :** Les Sœurs de l'Ordre de Saint Dominique-Grand Rapids (Les Sœurs Dominicaines)

---

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a récemment lancé un avertissement clair concernant les conséquences désastreuses de la poursuite des émissions de GES sur les écosystèmes mondiaux et la société humaine, soulignant à nouveau l'urgence de prendre des mesures immédiates pour réduire les émissions dans tous les secteurs économiques afin de limiter les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

à 1,5 °C et d'éviter les pires effets du changement climatique. Le promoteur affirme que Darden n'a pas encore divulgué l'intégralité de ses émissions ou de son empreinte forestière, qu'elle n'a pas de politique globale pour les produits à risque forestier et qu'elle n'a pas fixé d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle ajoute que les émissions du champ d'application 3 représentent environ 80 % des émissions de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise, mais que cette dernière n'a divulgué aucune mesure visant à les réduire. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, estimant que Darden ne dispose pas des données fondamentales nécessaires pour évaluer et comprendre son impact potentiel sur son activité, et qu'il serait irresponsable de prendre de tels engagements sans être en mesure d'évaluer l'impact sur la qualité et la sécurité des aliments, la disponibilité des produits et les coûts. L'entreprise s'approvisionne en quantités considérables de matières premières à forte empreinte carbone, qui sont les principaux moteurs de la déforestation dans le monde. Selon le GIEC, les activités liées ces produits sont responsables de 23 % du total des émissions anthropiques nettes de GES, dont près de la moitié est imputable à la déforestation. Darden publie ses émissions directes et indirectes de GES, qui sont examinées par des indépendants. Cependant, l'entreprise ne suit pas les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). En outre, elle n'a pas d'objectifs de réduction des émissions et n'ambitionne pas d'atteindre la neutralité carbone. Darden est également à la traîne par rapport à certains concurrents. Par exemple, Domino's Pizza vise à réduire ses émissions absolues des champs d'application 1 et 2 de 50,4 % et ses émissions absolues du champ d'application 3 de 30 % d'ici 2032. Alors que la fixation d'objectifs solides de réduction des émissions de GES et la mise en œuvre de politiques de non-déforestation deviennent des normes industrielles, l'absence de ces éléments au sein de l'entreprise signifie qu'elle est de plus en plus à la traîne par rapport à ses concurrents. Après examen, nous reconnaissons que Darden a adopté certaines bonnes pratiques en matière de divulgation. Néanmoins, sa stratégie en matière de changement climatique présente des lacunes majeures, telles que les objectifs de réduction des émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3, et semble moins ambitieuse que celle de Domino's Pizza. Par conséquent, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des investisseurs de soutenir la proposition afin d'encourager conseil d'administration à faire davantage d'efforts pour réduire l'empreinte carbone de Darden, ainsi que son exposition aux risques climatiques, qui peuvent inclure la restriction de sa part de marché, perturbation de sa chaîne d'approvisionnement et une atteinte à sa réputation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 06**

**CONSEIL POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant la publication d'un rapport détaillant tous les risques et coûts connus pour l'entreprise causés par les politiques publiques adoptées ou proposées par les États qui restreignent sévèrement les soins de santé reproductive, ainsi que toutes les stratégies qu'elle peut employer pour minimiser ou atténuer ces risques.



**Proposant :** RHIA Ventures / the Meyer Memorial Trust

L'accès aux soins de santé reproductive, en particulier à la contraception et à l'avortement, est un problème majeur aux États-Unis. Depuis l'abrogation de l'arrêt Roe v. Wade en juin 2022, 24 États ont interdit ou restreint l'accès aux interruptions volontaires de grossesse (IVG). La bataille pour le droit à l'avortement se poursuit dans les rues, dans les salles d'audience et dans les assemblées législatives des États, alors que l'administration Biden tente d'améliorer l'accès à l'avortement, notamment en facilitant la distribution des pilules abortives. Leur sort est toutefois menacé, car les tribunaux sont appelés à se prononcer sur la validité de l'autorisation accordée il y a plus de 20 ans à la mifépristone (RU 486), l'une des deux pilules utilisées dans l'avortement médicamenteux. Bien que l'avortement soit un sujet de discordance aux États-Unis, de nombreuses entreprises ont publiquement soutenu le droit des femmes à l'avortement. Par exemple, Airbnb, Amazon, Apple, Bloomberg, Citigroup, Disney, JPMorgan Chase, Levi Strauss, Microsoft, Salesforce, Starbucks, Tesla, WPP et Yelp se sont engagés à faire en sorte leurs employées aient accès à l'avortement où qu'elles travaillent, par exemple en remboursant leurs frais de déplacement. De son côté, Gucci a déclaré que "l'accès aux soins de santé reproductive est un droit humain fondamental", tandis que Match, Bumble et Hewlett Packard prévoient de prendre en charge les frais médicaux, en plus des frais de déplacement. Enfin, Lyft et Uber se sont engagés à payer les frais de justice de leurs chauffeurs qui seraient poursuivis en vertu de lois anti-avortement pour avoir aidé des femmes souhaitant avorter. Le promoteur souligne qu'une enquête nationale menée en 2021 auprès de consommateurs américains a révélé que 64 % des personnes interrogées pensent que les employeurs devraient veiller à ce que leur personnel ait accès aux soins de santé reproductive, et que 42 % seraient plus susceptibles d'acheter auprès d'une entreprise qui soutient publiquement ces soins. L'étude souligne que Darden Restaurants employait près de 97 000 femmes en 2021 aux États-Unis et que nombre d'entre elles éprouvent aujourd'hui des difficultés à accéder aux soins de santé génésique, que ce soit pour elles-mêmes ou pour des membres de leur famille. En outre, l'Institute for Women's Policy Research estime que les restrictions imposées par les États au droit à l'avortement empêchent chaque année plus de 500 000 femmes âgées de 15 à 44 ans d'entrer sur le marché du travail. Par conséquent, l'auteur de la proposition estime que Darden pourrait avoir plus de difficultés à atteindre ses objectifs en matière de diversité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses performances, sa marque et sa réputation. Bien que la proposition de l'actionnaire traite d'un sujet sensible, nous considérons que

il est toujours pertinent et raisonnable pour l'entreprise d'évaluer les risques et les répercussions associés aux lois étatiques restreignant les soins de santé reproductive, par exemple sur l'embauche, la rétention et la productivité des employés. Outre la question de l'avortement, nous considérons que la proposition traite d'une question de capital humain et qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que Darden publie les informations supplémentaires demandées, ce qui leur permettrait de mieux évaluer les risques auxquels l'entreprise est exposée en raison des nouvelles lois anti-avortement, et la manière dont elle entend les gérer. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|   |   |
|---|---|
| <b>ISSUER</b><br>Empire Company Ltd (EMP.A) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-09-14 ,     |
| <b>PAYS</b><br>Canada                       | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-07-24 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                   |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel            | <b>TITRES</b><br>291843407              |

---

**POLITIQUE : Partager - Genus**

---

**NUMÉRO DE COMPTE**

**NOM DU COMPTE**

**COMPTAGE DES STOCKS**

160717012

Genus Canadian Alpha Fund

14100

---

---

| POINT | PROPOSITION                                      | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|--|---------|-----------|
| 01    | Vote consultatif sur la rémunération des cadres. | ✓       | ✗         |

## ANALYSE DE PROXY

| POINT 01   | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Vote consultatif sur la rémunération des cadres. | ✓       | ✗         |

**Proposant :** Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Nous constatons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|  |   |
|--|---|
| <b>ISSUER</b><br>Alimentation Couche-Tard Inc. (ATD.A / ATD.B) | <b>DATE DE RÉUNION 2023-</b><br>09-07 ,     |
| <b>PAYS</b><br>Canada  | <b>DATE D'ENREGISTREMENT 0007-10-</b><br>23 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                                      |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel                               | <b>TITRES</b><br>01626P403                  |

---

**POLITIQUE : Partager - Genus**

---

| NUMÉRO DE COMPTE | NOM DU COMPTE                  | COMPTAGE DES STOCKS |
|------------------|--------------------------------|---------------------|
| 160717012        | Genus Canadian Alpha Fund      | 18300               |
| 000442010        | Fonds d'actions Genus Canglobe | 59300               |

---

| POINT | PROPOSITION  | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|--|---------|-----------|
| 01    | Approuver la nomination du cabinet d'audit et ses honoraires : PricewaterhouseCoopers LLP. | ✓       | ✓         |
| 02.01 | Conseil d'administration : Alain Bouchard.   | ✓       | ✗         |
| 02.02 | Conseil d'administration : Louis Vachon.   | ✓       | ✓         |
| 02.03 | Conseil d'administration : Jean Bernier.   | ✓       | ✓         |
| 02.04 | Conseil d'administration : Karinne Bouchard.   | ✓       | ✗         |
| 02.05 | Conseil d'administration : Eric Boyko.   | ✓       | ✗         |
| 02.06 | Conseil d'administration : Marie-Eve D'Amours.   | ✓       | ✗         |
| 02.07 | Conseil d'administration : Janice L. Fields.   | ✓       | ✗         |
| 02.08 | Conseil d'administration : Eric Fortin.  | ✓       | ✗         |
| 02.09 | Conseil d'administration : Richard Fortin.   | ✓       | ✗         |
| 02.10 | Conseil d'administration : Brian Hannasch.   | ✓       | ✗         |
| 02.11 | Conseil d'administration : Melanie Kau.  | ✓       | ✗         |
| 02.12 | Conseil d'administration : Marie-Josée Lamothe.  | ✓       | ✓         |
| 02.13 | Conseil d'administration : Monique F. Leroux.  | ✓       | ✓         |
| 02.14 | Conseil d'administration : Real Plourde.   | ✓       | ✗         |
| 02.15 | Conseil d'administration : Daniel Rabinowicz.  | ✓       | ✗         |
| 02.16 | Conseil d'administration : Louis Tetu.   | ✓       | ✗         |

03

Approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



## ANALYSE DE PROXY

## POINT 01

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver la nomination du cabinet d'audit et ses honoraires : PricewaterhouseCoopers LLP.

**Proposant :** Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

## POINT 02.01

CONSEIL

POLITIQUE

Conseil d'administration : Alain Bouchard.

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

## POINT 02.02

BOARD

POLITIQUE

Conseil d'administration : Louis Vachon.

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de

s'opposent à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 02.03**

Conseil d'administration : Jean Bernier.

**CONSEIL**    **POLITIQUE**



**Proposant** : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 02.04**

Conseil d'administration : Karinne Bouchard.

**CONSEIL**    **POLITIQUE**



**Proposant** : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Un vote contre la candidate a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 02.05**

Conseil d'administration : Eric Boyko.

**CONSEIL**    **POLITIQUE**



**Proposant** : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est le PDG de

Stingray Group et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02.06                                    | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Conseil d'administration : Marie-Eve D'Amours. |         |           |
| <b>Proposant :</b> Conseil                     |         |           |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle a des liens familiaux directs avec l'un des cofondateurs. Un vote contre la candidate a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02.07                                  | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Conseil d'administration : Janice L. Fields. |         |           |
| <b>Proposant :</b> Conseil                   |         |           |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02.08                             | CONSEIL | POLITIQUE |
|---|---------|-----------|
| Conseil d'administration : Eric Fortin. |         |           |
| <b>Proposant :</b> Conseil              |         |           |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 02.09**

Conseil d'administration : Richard Fortin.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 02.10**

Conseil d'administration : Brian Hannasch.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 02.11**

Conseil d'administration : Melanie Kau.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02.12                                     | CONSEIL | POLITIQUE |
|---|---------|-----------|
| Conseil d'administration : Marie-Josée Lamothe. | ✓       | ✓         |
| <b>Proposant :</b> Conseil                      |         |           |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02.13                                   | CONSEIL | POLITIQUE |
|---|---------|-----------|
| Conseil d'administration : Monique F. Leroux. | ✓       | ✓         |
| <b>Proposant :</b> Conseil                    |         |           |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02.14                              | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Conseil d'administration : Real Plourde. | ✓       | ✗         |
| <b>Proposant :</b> Conseil               |         |           |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02.15                                   | CONSEIL | POLITIQUE |
|---|---------|-----------|
| Conseil d'administration : Daniel Rabinowicz. |         |           |
| <b>Proposant :</b> Conseil                    |         |           |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 02.16                            | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Conseil d'administration : Louis Tetu. |         |           |
| <b>Proposant :</b> Conseil             |         |           |

---

Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

| POINT 03   | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants. |         |           |
| <b>Proposant :</b> Conseil                               |         |           |

---

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail des administrateurs prévoit une acquisition accélérée des droits, ce qui va à l'encontre de la politique. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des travailleurs canadiens. Les disparités salariales importantes contribuent à rendre les sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|  |   |
|--|---|
| <b>ISSUER</b><br>Ashtead Group PLC (LON:AHT) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-09-06 ,     |
| <b>PAYS</b><br>Royaume-Uni                   | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-07-20 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                    |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel             | <b>TITRES</b><br>G05320109              |

---

**POLITIQUE : Partager - Genus**

---

**NUMÉRO DE COMPTE**

**NOM DU COMPTE**

**COMPTE DE STOCK**

000442088

Fonds Genus Global Alpha

7700

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

26200

---

---

| POINT | PROPOSITION  | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|--|---------|-----------|
| 01    | Approuver le rapport annuel et les états financiers consolidés .                   | ✓       | ✓         |
| 02    | Approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.                           | ✓       | ✗         |
| 03    | Approuver un dividende de 0,85 GBP par action ordinaire.                           | ✓       | ✓         |
| 04    | Élection du réalisateur : Paul Walker.   | ✓       | ✓         |
| 05    | Élection du directeur : Brendan Horgan.  | ✓       | ✓         |
| 06    | Élection du directeur : Michael Pratt.   | ✓       | ✓         |
| 07    | Élection du directeur : Angus Cockburn.  | ✓       | ✗         |
| 08    | Élection du directeur : Lucinda Riches.  | ✓       | ✗         |
| 09    | Élection du directeur : Tanya Fratto.  | ✓       | ✓         |
| 10    | Élection du directeur : Lindsley Ruth.   | ✓       | ✓         |
| 11    | Élection du directeur : Jill Easterbrook.  | ✓       | ✓         |
| 12    | Élection du directeur : Renata Ribeiro.  | ✓       | ✓         |
| 13    | Approuver la nomination du cabinet d'audit :Deloitte LLP.                          | ✓       | ✓         |
| 14    | Autoriser les administrateurs à fixer les honoraires des commissaires aux comptes. | ✓       | ✓         |
| 15    | Autoriser l'émission d'actions avec droit de préemption.                           | ✓       | ✓         |
| 16    | Autoriser l'émission d'actions sans droit de préemption.                           | ✓       | ✓         |
| 17    | Limiter les droits de préemption.  | ✓       | ✓         |

18 Autoriser le rachat d'actions.



19 Approuver le délai minimum de convocation d'une réunion.



## ANALYSE DE PROXY

### POINT 01

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver le rapport annuel et les états financiers consolidés .



**Proposant :** Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

### POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants.



**Proposant :** Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan de rémunération comprend des attributions d'options à coût nul. Cette pratique n'est pas conforme à la politique. Cette société utilise le rendement total pour l'actionnaire (RTA) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses plans de rémunération incitative. Le rachat d'actions permet d'accroître facilement le rendement total pour l'actionnaire. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 18. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

### POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver un dividende de 0,85 GBP par action ordinaire.



**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 04**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Élection du réalisateur : Paul Walker.



**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 05**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Élection du directeur : Brendan Horgan.



**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 06**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Élection du directeur : Michael Pratt.



**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Il n'y a aucune raison

de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en du candidat est enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 07**

Élection du directeur : Angus Cockburn.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est président de James Fisher and sons PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 08**

Élection du directeur : Lucinda Riches.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Peel Hunt Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 09**

Élection du directeur : Tanya Fratto.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 10**

Élection du directeur : Lindsley Ruth.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 11**

Élection du directeur : Jill Easterbrook.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 12**

Élection du directeur : Renata Ribeiro.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 13**

Approuver la nomination du cabinet d'audit :Deloitte LLP.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 14**

Autoriser les administrateurs à fixer les honoraires des commissaires aux comptes.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 15**

Autoriser l'émission d'actions avec droit de préemption.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur.

Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 16**

Autoriser l'émission d'actions sans droit de préemption.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Cette émission est justifiée par des raisons commerciales divulguées de manière adéquate. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 17**

Limiter les droits de préemption.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Cette émission est justifiée par des raisons commerciales divulguées de manière adéquate. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 18**

Autoriser le rachat d'actions.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Le programme de rachat concerne plus de 10 % des actions en circulation. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 19**

Approuver le délai minimum de convocation d'une réunion.

CONSEIL      POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

Cette proposition demande l'autorisation de réduire le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|   |   |
|---|---|
| <b>ISSUER</b><br>Microchip Technology Inc. (MCHP) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-08-22 ,     |
| <b>PAYS</b><br>États-Unis                         | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-06-23 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                         |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel                  | <b>TITRES</b><br>595017104              |

---

**POLITIQUE : Partager - Genus**

---

| NUMÉRO DE COMPTE | NOM DU COMPTE  | COMPTE DE STOCK |
|------------------|--|-----------------|
| 000442096        | Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096 | 10200           |
| 000442045        | Fonds de dividendes Genus                                  | 28500           |

---

| ITEM  | PROPOSITION  | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|--|---------|-----------|
| 01.01 | Élire Matthew W. Chapman   | ✓       | ✗         |
| 01.02 | Élection de Karlton D. Johnson   | ✓       | ✓         |
| 01.03 | Élire Wade F. Meyercord  | ✓       | ✗         |
| 01.04 | Élire Ganesh Moorthy   | ✓       | ✗         |
| 01.05 | Élection de Robert A. Rango  | ✓       | ✓         |
| 01.06 | Élire Karen M. Rapp  | ✓       | ✗         |
| 01.07 | Élection de Steve Sanghi   | ✓       | ✗         |
| 02    | Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés de 2001   | ✓       | ✗         |
| 03    | Modification du plan international d'achat d'actions pour les salariés de 1994   | ✓       | ✗         |
| 04    | Ratification de l'auditeur   | ✓       | ✓         |
| 05    | Vote consultatif sur la rémunération des cadres  | ✓       | ✗         |
| 06    | Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des cadres   | 1       | 1         |
| 07    | Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un rapport indépendant sur le processus de diligence raisonnable de l'entreprise afin de déterminer si l'utilisation de ses produits par ses clients contribue ou est liée à des violations du droit international. | ✗       | ✓         |

## ANALYSE DE PROXY

| POINT 01.01              | CONSEIL | POLITIQUE |
|--------------------------|---------|-----------|
| Élire Matthew W. Chapman | ✓       | ✗         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.02                    | CONSEIL | POLITIQUE |
|--------------------------------|---------|-----------|
| Élection de Karlton D. Johnson | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.03             | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------------------------|---------|-----------|
| Élire Wade F. Meyercord | ✓       | ✗         |

Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.04 | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------------|---------|-----------|
|-------------|---------|-----------|

Élire Ganesh Moorthy



**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 01.05**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Élection de Robert A. Rango



**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 01.06**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Élire Karen M. Rapp



**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est également présidente, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 01.07**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Élection de Steve Sanghi



**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 02**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés de 2001



**Proposant :** Conseil

Le plan d'épargne proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 03**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Modification du plan international d'achat d'actions pour les salariés de 1994



**Proposant :** Conseil

Le plan d'épargne proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan pourrait dépasser 5 %. Le plan comprend une clause de remplacement automatique des actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 04**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Ratification de l'auditeur



**Proposant :** Conseil

---

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 05**

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail des dirigeants prévoit des primes de rétention. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 06**

Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des cadres

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

1

1

**Proposant :** Conseil

---

La proposition vise à fixer, de manière non restrictive, la fréquence à laquelle les actionnaires auront l'occasion d'approuver un programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de donner aux actionnaires une occasion annuelle d'exprimer leurs préoccupations. Une fréquence annuelle est dans l'intérêt des actionnaires et a été choisie.

---

**Vote enregistré**

**POINT 07**

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un rapport indépendant sur le processus de diligence raisonnable de l'entreprise afin de déterminer si l'utilisation de ses produits par ses clients contribue ou est liée à des violations du droit international.

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



E



**Proposant :** Conseil

---

Les entreprises directement ou indirectement liées à des violations des droits de l'homme sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des risques de boycott et de désinvestissement. Comme l'exigent les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, elles doivent donc mettre en œuvre un processus de diligence raisonnable afin d'identifier, d'évaluer, de prévenir et d'atténuer efficacement les incidences négatives réelles et potentielles sur les droits de l'homme qu'elles peuvent avoir ou auxquelles elles peuvent contribuer par leurs activités ou qui peuvent découler directement de leurs activités, produits ou services dans le cadre de leurs relations d'affaires. En tant qu'entreprise technologique, Microchip est confrontée à des risques importants en matière de droits de l'homme liés à l'utilisation de ses produits à double usage. Des enquêtes très médiatisées ont montré que, malgré les sanctions et les restrictions imposées à la Russie, l'équipement militaire russe utilisé en Ukraine, y compris contre des infrastructures civiles, contenait des composants essentiels provenant d'entreprises occidentales, dont Microchip. Une étude groupe de réflexion britannique Royal United Service Institute a révélé que les produits de Microchip étaient parmi les plus répandus des 208 composants à double usage récupérés sur 26 systèmes d'armes russes. En juillet 2023, le Groupe de travail international sur les sanctions contre la Russie a également publié un rapport selon lequel 1 057 composants produits par 155 entreprises étrangères, dont Microchip, ont été retrouvés dans des équipements militaires russes utilisés en Ukraine. Cela indique que la chaîne d'approvisionnement militaire russe a continué à accéder à des technologies occidentales essentielles depuis le début de la guerre, les composants trouvés ne provenant pas "d'anciens stocks".

Microchip affirme qu'elle dispose de programmes conçus pour empêcher que ses produits ne tombent entre les mains d'utilisateurs interdits ou ne soient utilisés à des fins interdites, qu'elle respecte les lois applicables et qu'elle est allée au-delà de ses obligations légales en cessant volontairement la vente de tous ses produits en Russie et au Belarus. Il ajoute qu'il est impossible d'assurer une traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement mondiale en semi-conducteurs, en raison de sa grande complexité. L'auteur de la proposition reconnaît également "la nature à double usage des composants de semi-conducteurs, la dépendance de l'industrie à l'égard des marchés de détail et des distributeurs tiers, et la longue durée de vie des puces qui rend pratiquement impossible le suivi des utilisateurs finaux de milliers de produits différents destinés à plus de 125 000 clients". Elle demande toutefois à Microchip d'évaluer ses politiques et procédures de diligence raisonnable à l'égard des clients et des droits de l'homme, ainsi que son programme de conformité en matière de sanctions et de contrôle des exportations, à la lumière de rapports récents établissant un lien entre ses composants et des utilisateurs finaux interdits et des utilisations contraires au droit international. En 2022, Microchip a obtenu un score médiocre de 7,5 % dans le classement Corporate Human Rights Benchmark pour la gestion des risques liés aux droits de l'homme, par rapport à une moyenne industrielle de 18,3 %, et n'a reçu aucun point pour aucun des cinq indicateurs de diligence raisonnable. Nous estimons donc que la proposition est justifiée et raisonnable. Une évaluation indépendante des procédures de diligence raisonnable de Microchip permettrait de s'assurer de leur efficacité et de leur solidité, et de déterminer si elles atténuent le risque que ses produits contribuent à des violations des droits de l'homme et si elles la protègent raisonnablement contre les risques associés à ces violations. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|   |   |
|---|---|
| <b>ISSUER</b><br>Flex Ltd (NASDAQ:FLEX) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-08-02 ,     |
| <b>PAYS</b><br>Singapour                | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-06-05 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>               |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel        | <b>TITRES</b><br>Y2573F102              |

---

**POLITIQUE : Partager - Genus**

---

| NUMÉRO DE COMPTE | NOM DU COMPTE                              | COMPTE DE STOCK |
|------------------|--|-----------------|
| 000442029        | Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe | 47000           |

---

---

| POINT | PROPOSITION   | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|---|---------|-----------|
| 01.01 | Élection du directeur : Revathi Advaiti   | ✓       | ✓         |
| 01.02 | Élection du directeur : Michael D. Capellas.                                      | ✓       | ✗         |
| 01.03 | Élection du directeur : John D. Harris II.  | ✓       | ✓         |
| 01.04 | Élection du directeur : Michael E. Hurlston.                                      | ✓       | ✗         |
| 01.05 | Élection du directeur : Erin L. McSweeney.  | ✓       | ✗         |
| 01.06 | Élection du directeur : Charles K. Stevens, III.                                  | ✓       | ✓         |
| 01.07 | Élection du directeur : Maryrose T. Sylvester.                                    | ✓       | ✓         |
| 01.08 | Élection du directeur : Lay Koon Tan.   | ✓       | ✗         |
| 01.09 | Élection du directeur : Patrick J. Ward.  | ✓       | ✓         |
| 01.10 | Élection du directeur : William D. Watkins.                                       | ✓       | ✗         |
| 02    | Approuver la nomination du cabinet d'audit :Deloitte & Touche LLP.                | ✓       | ✓         |
| 03    | Vote consultatif sur la rémunération des cadres.                                  | ✓       | ✗         |
| 04    | Vote consultatif sur la fréquence du vote des actionnaires sur les rémunérations. | 1       | 1         |
| 05    | Approuver le plan de rémunération incitative à long terme.                        | ✓       | ✗         |
| 06    | Autoriser l'émission d'actions avec droit de préemption.                          | ✓       | ✓         |
| 07    | Autorisation de rachat d'actions ordinaires                                       | ✓       | ✗         |

## ANALYSE DE PROXY

**POINT 01.01**

CONSEIL POLITIQUE

Élection du directeur : Revathi Advaiti

**Proposant** : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

**Vote enregistré****POINT 01.02**

CONSEIL POLITIQUE

Élection du directeur : Michael D. Capellas.

**Proposant** : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est le président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré****POINT 01.03**

CONSEIL POLITIQUE

Élection du directeur : John D. Harris II.

**Proposant** : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 01.04** **CONSEIL** **POLITIQUE**

Élection du directeur : Michael E. Hurlston.

|  |  |

**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plusieurs conseils d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 01.05** **CONSEIL** **POLITIQUE**

Élection du directeur : Erin L. McSweeney.

|  |  |

**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est Chief People Officer de UnitedHealth Group Incorporated et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 01.06** **CONSEIL** **POLITIQUE**

Élection du directeur : Charles K. Stevens, III.

|  |  |

**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>POINT 01.07</b>                             | <b>CONSEIL</b>  | <b>POLITIQUE</b>  |
| Élection du directeur : Maryrose T. Sylvester. |  |  |
| <b>Proposant : Conseil</b>                     |   |   |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

|                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <b>POINT 01.08</b>                    | <b>CONSEIL</b>  | <b>POLITIQUE</b>  |
| Élection du directeur : Lay Koon Tan. |  |  |
| <b>Proposant : Conseil</b>            |   |   |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>POINT 01.09</b>                       | <b>CONSEIL</b>  | <b>POLITIQUE</b>  |
| Élection du directeur : Patrick J. Ward. |  |  |
| <b>Proposant : Conseil</b>               |   |   |

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

|                    |                |                  |
|--------------------|----------------|------------------|
| <b>POINT 01.10</b> | <b>CONSEIL</b> | <b>POLITIQUE</b> |
|--------------------|----------------|------------------|

Élection du directeur : William D. Watkins.



**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 02**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Approuver la nomination du cabinet d'audit :Deloitte & Touche LLP.



**Proposant :** Conseil

---

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 03**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des cadres.



**Proposant :** Conseil

---

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. Le PDG est rémunéré plus de 3 fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 04**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Vote consultatif sur la fréquence du vote des actionnaires sur les rémunérations.

1

1

**Proposant :** Conseil

La proposition vise à fixer, de manière non restrictive, la fréquence à laquelle les actionnaires auront l'occasion d'approuver un programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de donner aux actionnaires une occasion annuelle d'exprimer leurs préoccupations. Une fréquence annuelle est dans l'intérêt des actionnaires et a été choisie.

**Vote enregistré**

**POINT 05**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Approuver le plan de rémunération incitative à long terme.

✓

✗

**Proposant :** Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. La durée du plan d'action dépasse la limite de temps stipulée dans la politique, qui est de 5 ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 06**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Autoriser l'émission d'actions avec droit de préemption.

✓

✓

**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. L'émission de capital est acceptable dans la mesure où elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Cette émission est justifiée par des raisons commerciales divulguées de manière adéquate. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 07**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Autorisation de rachat d'actions ordinaires



**Proposant :** Conseil

---

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Le rachat dépasse 10 % des actions en circulation. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|   |   |
|---|---|
| <b>ISSUER</b><br>Vodafone Group PLC (VOD) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-07-25 ,     |
| <b>PAYS</b><br>Royaume-Uni                | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-06-27 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                 |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel          | <b>TITRES</b><br>G93882135/ 92857W209   |



| ITEM | PROPOSITION   | CONSEIL | POLITIQUE |
|------|---|---------|-----------|
| 01   | Comptes et rapports   | ✓       | ✓         |
| 02   | Jean-François M. L. van Boxmeer                             | ✓       | ✓         |
| 03   | Élection de Margherita Della Valle                          | ✓       | ✓         |
| 04   | Élection de Stephen A. Carter                               | ✓       | ✗         |
| 05   | Élection de Michel Demaré                                   | ✓       | ✓         |
| 06   | Élection de Delphine Ernotte Cunci                          | ✓       | ✓         |
| 07   | Élire Deborah L. Kerr                                       | ✓       | ✓         |
| 08   | Élire Amparo Moraleda                                       | ✓       | ✓         |
| 09   | Élection de David T. Nish                                   | ✓       | ✓         |
| 10   | Élection de Kandimathie (Christine) Ramon                   | ✓       | ✓         |
| 11   | Élection de Simon Segars                                    | ✓       | ✓         |
| 12   | Dividende final 0,05 EUR                                    | ✓       | ✓         |
| 13   | Politique de rémunération                                   | ✓       | ✗         |
| 14   | Rapport de rémunération                                     | ✓       | ✗         |
| 15   | Nomination du commissaire aux comptes                       | ✓       | ✓         |
| 16   | Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes   | ✓       | ✓         |
| 17   | Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption | ✓       | ✗         |

|    |  |   |   |
|----|--|---|---|
| 18 | Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption                                      | ✓ | ✓ |
| 19 | Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié) | ✓ | ✓ |
| 20 | Autorisation de rachat d'actions   | ✓ | ✓ |
| 21 | Autorisation des dons politiques   | ✓ | ✗ |
| 22 | Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours                  | ✓ | ✗ |
| 23 | Plan global d'incitation   | ✓ | ✗ |

## ANALYSE DE PROXY

### POINT 01

Comptes et rapports

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✓

**Proposant :** Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

### POINT 02

Jean-François M. L. van Boxmeer

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✓

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 03**

Élection de Margherita Della Valle

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 04**

Élection de Stephen A. Carter

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG d'Informa PLC et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 05**

Élection de Michel Demaré

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 06**

Élection de Delphine Ernotte Cunci

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 07**

Élire Deborah L. Kerr

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 08**

Élire Amparo Moraleda

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 09**

Élection de David T. Nish

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 10**

Élection de Kandimathie (Christine) Ramon

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 11**

Élection de Simon Segars

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 12**

Dividende final 0,05 EUR

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 13**

Politique de rémunération

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 14**

Rapport de rémunération

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 15**

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



**Proposant :** Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 16**

**CONSEIL      POLITIQUE**

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes



**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 17**

**CONSEIL      POLITIQUE**

Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption



**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. Cette émission d'actions à but spécial représente plus de 50 % des actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

**POINT 18**

**CONSEIL      POLITIQUE**

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption



Proposant : Conseil

---

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Cette émission est justifiée par des raisons commerciales divulguées de manière adéquate. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 19**

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)



Proposant : Conseil

---

Il incombe au conseil d'administration de recommander la suppression des droits de préemption qui s'appliquent à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Cette émission est justifiée par des raisons commerciales divulguées de manière adéquate. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 20**

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

---

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 21**

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation des dons politiques



Proposant : Conseil

---

Les dons caritatifs pourraient favoriser les intérêts des dirigeants et non ceux de l'entreprise et des autres parties prenantes. Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 22**

Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

Cette proposition demande l'autorisation de réduire le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 23**

Plan global d'incitation

**CONSEIL**      **POLITIQUE**



**Proposant :** Conseil

---

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.



**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>ISSUER</b><br>VMware Inc. (VMW) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-07-13 ,     |
| <b>PAYS</b><br>États-Unis          | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-05-15 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>          |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel   | <b>TITRES</b><br>928563402              |

---

## POLITIQUE : Partager - Genus

---

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442100

Fonds Genus Fossil Free

9500

---

| POINT | PROPOSITION  | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|--|---------|-----------|
| 01.01 | Élection d'Anthony J. Bates                                  | ✓       | ✓         |
| 01.02 | Élire Michael Dell   | ✓       | ✗         |
| 01.03 | Élire Egon P. Durban   | ✓       | ✗         |
| 02    | Vote consultatif sur la rémunération des cadres              | ✓       | ✗         |
| 03    | Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des cadres | 1       | 1         |
| 04    | Ratification de l'auditeur                                   | ✓       | ✓         |

## ANALYSE DE PROXY

### POINT 01.01

Élection d'Anthony J. Bates

**Proposant :** Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

**Vote enregistré**

### POINT 01.02

Élire Michael Dell

**Proposant :** Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Il est le PDG de Dell Technologies et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Il est président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 01.03**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Élire Egon P. Durban



**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Il est membre externe du conseil d'administration et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre total de conseils d'administration dans lesquels le candidat siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir les intérêts des actionnaires de manière adéquate. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 02**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



**Proposant :** Conseil

---

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Cette société utilise le rendement total pour l'actionnaire (RTA) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses plans de rémunération incitative. Le rendement total pour l'actionnaire est facilement augmenté par le rachat d'actions. Cette autorisation pourrait donc gonfler artificiellement le rendement total pour l'actionnaire de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque de détenir des actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 03**

**CONSEIL**      **POLITIQUE**

Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des cadres

1

1

**Proposant :** Conseil

---

La proposition vise à fixer, de manière non restrictive, la fréquence à laquelle les actionnaires auront l'occasion d'approuver un programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de donner aux actionnaires une occasion annuelle d'exprimer leurs préoccupations. Une fréquence annuelle est dans l'intérêt des actionnaires et a été choisie.

**Vote enregistré**

**POINT 04**

**CONSEIL**

**POLITIQUE**

Ratification de l'auditeur



**Proposant :** Conseil

---

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

## RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

|   |   |
|---|---|
| <b>ISSUER</b><br>Liberty Global PLC (LBTYA) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-07-13 ,     |
| <b>PAYS</b><br>Royaume-Uni                  | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-06-05 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                   |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Spécial           | <b>TITRES</b><br>G5480U104              |



| ITEM | PROPOSITION   | CONSEIL | POLITIQUE |
|------|---|---------|-----------|
| 01   | Seuil d'approbation dans les statuts de New Liberty en ce qui concerne la modification des droits de classe.  | ✓       | ✓         |
| 02   | Seuil d'approbation pour certains regroupements d'entreprises avec des parties non liées et soumission de certaines fusions proposées par des parties liées à New Liberty à des exigences renforcées en matière d'approbation par les actionnaires. | ✓       | ✓         |
| 03   | Approuver l'ajournement de l'assemblée afin d'obtenir des procurations supplémentaires, si la société n'obtient pas suffisamment de votes en faveur des propositions #01 et #02.  | ✓       | ✗         |

## ANALYSE DE PROXY

| POINT 01   | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Seuil d'approbation dans les statuts de New Liberty en ce qui concerne la modification des droits de classe. | ✓       | ✓         |
| <b>Proposant : Conseil</b>   |         |           |

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

| POINT 02  | CONSEIL | POLITIQUE |
|---|---------|-----------|
| Seuil d'approbation pour certains regroupements d'entreprises avec des parties non liées et soumission de certaines fusions proposées par des parties liées à New Liberty à des exigences renforcées en matière d'approbation par les actionnaires. | ✓       | ✓         |
| <b>Proposant : Conseil</b>  |         |           |

Cette proposition fixe le seuil, à 75 % de votes favorables, pour voter en faveur de la vente, de la location ou de l'échange d'actifs de la société. Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

| POINT 03   | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Approuver l'ajournement de l'assemblée afin d'obtenir des procurations supplémentaires, si la société n'obtient pas suffisamment de votes en faveur des propositions #01 et #02. | ✓       | ✗         |

**Proposant :** Conseil

---

Cette proposition ne respecte pas les délais ni les exigences de transparence en ce qui concerne les questions à soumettre au vote des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|   |   |
|---|---|
| <b>ISSUER</b><br>Liberty Global PLC (LBTYA) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-07-13 ,     |
| <b>PAYS</b><br>Royaume-Uni                  | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-06-05 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                   |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Cour              | <b>TITRES</b><br>G5480U104              |



| POINT | PROPOSITION                  | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|------------------------------|---------|-----------|
| 01    | Réincorporation aux Bermudes | ✓       | ✓         |
| 02    | Droit d'ajourner la réunion  | ✓       | ✗         |

## ANALYSE DE PROXY

### POINT 01

Réincorporation aux Bermudes

**Proposant** : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✓

La société demande l'approbation des actionnaires pour redomicilier la société aux Bermudes. Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

### POINT 02

Droit d'ajourner la réunion

**Proposant** : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✗

Cette proposition ne respecte pas les délais ni les exigences de transparence en ce qui concerne les questions à soumettre au vote des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.



**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|  |   |
|--|---|
| <b>ISSUER</b><br>Industria de diseno Textil inditex SA (IDEXF) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-07-11 ,     |
| <b>PAYS</b><br>Espagne   | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-07-06 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                                      |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Annuel                               | <b>TITRES</b><br>E6282J109              |

---

**POLITIQUE : Partager - Genus**

---

| NUMÉRO DE COMPTE | NOM DU COMPTE  | COMPTE DE STOCK |
|------------------|--|-----------------|
| 000442029        | Fonds d'actions Genus Fossil Free<br>CanGlobe              | 34700           |
| 000442096        | Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096 | 44200           |

---

| POINT | PROPOSITION   | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|---|---------|-----------|
| 01.01 | Comptes et rapports   | ✓       | ✓         |
| 01.02 | Comptes et rapports   | ✓       | ✓         |
| 02    | Comptes et rapports   | ✓       | ✓         |
| 03    | Comptes et rapports   | ✓       | ✓         |
| 04    | Distribution du résultat de l'exercice et distribution du dividende : dividende final de 0,6 EUR  | ✓       | ✓         |
| 05.01 | Détermination de la taille du conseil d'administration  | ✓       | ✗         |
| 05.02 | Élire Amancio Ortega Gaona  | ✓       | ✗         |
| 05.03 | Élire José Luis Durán Schulz  | ✓       | ✓         |
| 06    | Politique de rémunération des administrateurs   | ✓       | ✓         |
| 07    | Approbation d'un plan d'incitation à long terme   | ✓       | ✓         |
| 08    | Rachat d'actions  | ✓       | ✓         |
| 09    | Vote consultatif sur le rapport annuel 2022 sur la rémunération des administrateurs.  | ✓       | ✓         |
| 10    | Octroi de pouvoirs pour la mise en œuvre des résolutions  | ✓       | ✓         |
| 11    | Rapport aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle sur les modifications apportées au règlement du conseil d'administration | ✓       | ✓         |

## ANALYSE DE PROXY

| POINT 01.01         | CONSEIL | POLITIQUE |
|---------------------|---------|-----------|
| Comptes et rapports | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 01.02         | CONSEIL | POLITIQUE |
|---------------------|---------|-----------|
| Comptes et rapports | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 02            | CONSEIL | POLITIQUE |
|---------------------|---------|-----------|
| Comptes et rapports | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

| POINT 03            | CONSEIL | POLITIQUE |
|---------------------|---------|-----------|
| Comptes et rapports | ✓       | ✓         |

Proposant : Conseil

---

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 04**

**CONSEIL**    **POLITIQUE**

Distribution du résultat de l'exercice et distribution du dividende : dividende final de 0,6 EUR



**Proposant :** Conseil

---

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 05.01**

**CONSEIL**    **POLITIQUE**

Détermination de la taille du conseil d'administration



**Proposant :** Conseil

---

Cette proposition demande que le nombre d'administrateurs soit fixé, alors que les deux tiers du conseil d'administration ne sont pas composés d'administrateurs indépendants. Un vote contre la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 05.02**

**CONSEIL**    **POLITIQUE**

Élire Amancio Ortega Gaona



**Proposant :** Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 05.03**

Élire José Luis Durán Schulz

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 06**

Politique de rémunération des administrateurs

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 07**

Approbation d'un plan d'incitation à long terme

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

---

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

Vote enregistré

**POINT 08**

CONSEIL POLITIQUE

Rachat d'actions



**Proposant :** Conseil

---

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 09**

**CONSEIL      POLITIQUE**

Vote consultatif sur le rapport annuel 2022 sur la rémunération des administrateurs.



**Proposant :** Conseil

---

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Le plan de rémunération en actions répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 10**

**CONSEIL      POLITIQUE**

Octroi de pouvoirs pour la mise en œuvre des résolutions



**Proposant :** Conseil

---

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

---

**Vote enregistré**

**POINT 11**

**CONSEIL      POLITIQUE**

Rapport aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle sur les modifications apportées au règlement du conseil d'administration



**Proposant :** Conseil

---

Les modifications clarifient généralement les statuts actuels et sont d'ordre administratif. Les modifications proposées ne sont pas préjudiciables aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

---

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

**RÉSUMÉ DE LA PROCURATION**

|   |   |
|---|---|
| <b>ISSUER</b><br>Koninklijke Ahold Delhaize NV (AMS:AD) | <b>DATE DE RÉUNION</b> 2023-07-05 ,     |
| <b>PAYS</b><br>Pays-Bas                                 | <b>DATE D'ENREGISTREMENT</b> 2023-06-07 |
| <b>LIEU DE LA RÉUNION</b>                               |   |
| <b>TYPE DE RÉUNION</b><br>Extraordinaire                | <b>TITRES</b><br>N0074E105              |



| POINT | PROPOSITION  | CONSEIL | POLITIQUE |
|-------|--|---------|-----------|
| 02    | Nommer Jolanda Poots-Bijl comme nouveau membre du conseil d'administration | ✓       | ✓         |

## ANALYSE DE PROXY

| POINT 02   | CONSEIL | POLITIQUE |
|--|---------|-----------|
| Nommer Jolanda Poots-Bijl comme nouveau membre du conseil d'administration | ✓       | ✓         |
| <b>Proposant :</b> Conseil   |         |           |

L'élection des membres du comité exécutif relève de la responsabilité du conseil de surveillance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

**Vote enregistré**

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.